



## **AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivante :

**420, rue Giguère** : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Construction Boréal Abitibi inc., visant à fixer à 6 mètres plutôt qu'à 6,7 mètres, comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale autorisée de l'allée de circulation à double sens située du côté sud de la propriété, le tout sur le lot 6 268 941 du cadastre du Québec.

**1008-1010, 5<sup>e</sup> Avenue** : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Josée Arsenault et M. Marcel Demers, visant à fixer à 54 mètres carrés plutôt qu'à 51,1 mètres carrés, comme le prescrit la réglementation, la superficie totale au sol autorisée des bâtiments complémentaires isolés érigés sur cette propriété, le tout sur le lot 2 299 041 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 17 mai 2021, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or, ou en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville, suivant les mesures sanitaires en vigueur à cette date. Dans l'éventualité où le conseil de ville accepterait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante [greffe@ville.valdor.qc.ca](mailto:greffe@ville.valdor.qc.ca) au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 28 avril 2021.

**ANNIE LAFOND,  
Greffière**